



Abus de confiance, personne vulnérable

Par **anita36**, le **16/03/2013** à **17:15**

Bonjour,

Dans quel cas l'abus de confiance sur personne vulnérable peut-il être invoqué ?

Si une personne dépressive dont la maladie se voit, et la vente d'un article défectueux, vente ayant eu lieu en convainquant cette dite personne à l'achat avec facilité en raison de son état de faiblesse (jugement erroné par exemple) par une autre personne bien lucide, cet acte peut-il être appelé Abus de confiance et amener à l'annulation de la vente qui peut être une escroquerie ?

Merci de votre aide